

Procès-verbal du Conseil Général de Denens

du 04 décembre 2025

Présidence : René Reymond, président

Secrétariat : Isaline Sauty, secrétaire

Lieu : Salle communale de Denens

La séance s'ouvre à 19h01

1. Appel

L'appel laisse apparaître la présence de 56 membres (56/77). Le quorum est atteint.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Appel.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Assermentations – démissions.
4. Adoption du PV de la séance du 08 octobre 2025.
5. Communications du Bureau.
6. Communications de la Municipalité.
7. Adoption du **Préavis 8/2025** relatif à la fixation des indemnités de la Municipalité, du Bureau du Conseil général et des membres de commissions pour la législature 2026-2031.
8. Adoption du **Préavis 9/2025** relatif à l'adoption du Budget 2026
9. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Assermentations et démissions

Le Vice-Président (M. David Richir) assermente Mme Patricia Blum et M. Jean-Luc Schenk. Le Conseil compte 58 membres présents (58 sur 77).

4. Adoption du PV de la séance du 08 octobre 2025

M. Michel Tellier arrive, le Conseil compte 59 membres présents.

Le procès-verbal du 08 octobre 2025 est accepté à l'unanimité moins 3 abstentions.

5. Communications du Bureau

Le Président annonce que le Bureau est passé au dépouillement avec Swiss Vote et un scanner électronique pour les votations. Le dépouillement du dimanche 30 novembre s'est bien déroulé avec ce nouveau système et permet de gagner du temps.

Il annonce que l'installation des autorités pour la nouvelle législature 2026-2031 se déroulera le lundi 15 juin 2026 à 19h30. Il demande aux conseillers et conseillères d'agender cette date.

6. Communications de la Municipalité

M. Bernard Perey annonce que les élections municipales auront lieu en 2026 pour une nouvelle législature de 5 ans (2026-2031). Les élections se tiendront le 8 mars 2026. Le dépôt des candidatures durera du 5 janvier au 12 janvier 2026 à 12h.

Il fait savoir qu'à l'exception de Monsieur Christophe Ormond (municipal depuis 2002), tous les autres municipaux se représentent. Monsieur Philippe Villevet sera candidat associé à la liste de la Municipalité.

M. Philippe Villevet se présente en quelques mots. Il est marié à Delphine, a trois grands enfants, vit à Denens depuis 2006 au chemin du Jura et a travaillé 22 ans au CHUV comme technicien en radiologie médicale. Il est en pré-retraite depuis le COVID, ce qui lui laisse plus de temps pour s'engager au niveau communal. Il a été membre de diverses commissions dont celle de gestion et des finances. C'est aussi lui qui relève les compteurs d'eau et il est président de la SAD (fondation en février 2017). En 2025, cette dernière a organisé, deux repas, une journée des artisans, la diffusion des matchs de l'euro féminin de football, une après-midi jeux de société et les fenêtres de l'avant.

M. Alain Jaccard informe que les travaux de mise en conformité des arrêts de bus, de la réfection de la chaussée et des trottoirs de la route des Cigognes, et la pose de la signalisation définitive débuteront le 19 janvier 2026 et dureront environ 4 mois. L'installation de chantier se fera sur la place de stationnement qui a été mise à ban à l'arrière du bâtiment en direction de Vufflens-le-Château. Une autre petite installation de chantier se situera sur la route des Cigognes vers l'arrêt de bus Chatagny. La pose du revêtement définitif et le marquage se feront durant l'été.

En février, la réalisation de l'arrêt de bus Chatagny sera effectuée et pendant ce temps un arrêt de bus provisoire (avec le même impact que le définitif) sera installé à proximité sur la route des Cigognes. Un cheminement piéton et un passage piéton provisoires seront aussi mis en place pendant la réfection du trottoir.

Au mois de mars, l'arrêt de bus village sera installé et dès qu'il sera fonctionnel, l'arrêt actuel Cigognes sera supprimé et démonté. Son abri de bus sera rénové et déplacé à l'arrêt Chatagny. En avril, l'aménagement du trottoir à la route des Cigognes sera réalisé avec la mise en place d'un cheminement piéton provisoire. Pour finir, en été, la pose de la couche d'usure sur toute la route des Cigognes avec un revêtement phono absorbant aura lieu.

Il continue en informant que le chantier des chemins AF démarrera aussi au début 2026 dès que la météo le permettra. Des informations détaillées à la population et aux agriculteurs suivront.

Il enchaîne en présentant le nouveau site internet de la Commune qui a été refait. La grande amélioration est la création d'un guichet virtuel qui permet de faciliter les démarches administratives sans devoir se présenter au greffe, à part pour les paiements qui ne sont pas encore intégrés en ligne.

M. Thierry Gilgen fait savoir que la Municipalité a reçu le positionnement de l'OFAG concernant le dossier de la réfection des collecteurs viticole. Sur l'ensemble des tronçons prévus, seuls ceux à forte priorité (ciel ouvert et sous-dimensionné) et quelques tronçons à priorité moyenne seront subventionnés. Les réfections localisées seront aussi subventionnées par l'OFAG. Sur le principe, la DGAV se positionne de la même manière que l'OFAG. Le préavis sera préparé pour le printemps prochain et, en parallèle, le bureau d'ingénieur mandaté avance sur l'étude de projet en vue de la mise à l'enquête, de la mise en soumission et de la demande finale pour le subventionnement.

Il continue en informant que La commission de gestion et des finances, lors de sa séance pour le budget, a évoqué la création d'un jardin du souvenir (fosse funéraire commune pour les cendres). Il n'y a jamais eu de demande, à Denens depuis qu'il est Municipal, pour ce genre de service funéraire. Une infrastructure en sous-sol a été installée, il y a deux ans lors des travaux de rénovation du cimetière. Si cela devient nécessaire, un ouvrage extérieur pourrait être créé un jour. Actuellement, il y a des cases funéraires pour les personnes incinérées à l'entrée du cimetière et il reste des emplacements disponibles.

Il termine en annonçant que Mme Magnin part à la retraite fin mars 2026. Une offre d'emploi a été publiée dans le Journal de Morges pour la remplacer. Sept candidats ont postulé et ils seront auditionnés d'ici la fin d'année. Mme Magnin sera officiellement remerciée lors du prochain Conseil.

Le Président rappelle quelques dates importantes pour 2026. L'élection de la Municipalité se fera le 8 mars 2026 mais le deuxième tour se tiendra le 29 mars 2026. Si le Syndic n'est pas élu tacitement, l'élection aura lieu le 26 avril et le deuxième tour le 17 mai 2026. Il s'agit d'une nouvelle procédure pour les communes à conseil généraux.

7. Adoption du Préavis 8/2025 relatif à la fixation des indemnités de la Municipalité, du Bureau du Conseil général et des membres de commissions pour la législature 2026-2031.

M. Alain Jaccard lit la conclusion du préavis 8/2025 en demandant aux conseillers/ères de l'accepter (pièce XXII/2025).

M. Martial Mathieu arrive en retard, le Conseil compte 60 membres présents sur 77.

M. Vincent Demerlé président de la commission de gestion et des finances, lit la conclusion du rapport de la commission (pièce XXIII/2025). La commission de gestion et des finances propose l'amendement suivant :

Amendement 1 :

« Une augmentation de CHF 10.00 (et non pas CHF 5.00) des indemnités par séance pour les membres des commissions du conseil, portant ainsi celles-ci à CHF 100.00 contre CHF 95.00 proposé par la Municipalité ».

En conclusion, la commission s'est prononcée en faveur du préavis municipal 8/2025 amendé selon son souhait et demande aux conseillers/ères de l'accepter.

M. Alain Jaccard fait savoir que la Municipalité approuve l'amendement proposé.

Le Président passe au vote de l'amendement qui est approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote à main levée. Le préavis 8/2025 amendé relatif à la fixation des indemnités de la Municipalité, du Bureau du Conseil général et des membres de commissions pour la législature 2026-2031 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil General de Denens

- Décide d'octroyer à la Municipalité les traitements et indemnités arrêtés pour la législature 2026-2031.
- Décide d'octroyer aux membres du bureau du Conseil général et des membres des commissions les indemnités arrêtées pour la législature 2026 -2031, avec l'amendement précité pour les indemnités des membres des commissions.

8. Adoption du Préavis 9/2025 relatif à l'adoption du Budget 2026.

M. Alain Jaccard lit la conclusion du préavis 9/2025 en demandant aux conseillers/ères de l'accepter (pièce XXIV/2025).

M. Vincent Demerlé, président de la commission de gestion et des finances, lit le rapport de la commission (pièce XXV/2025). En conclusion, la commission s'est prononcée en faveur du préavis municipal 9/2025 et demande aux conseillers/ères de l'accepter.

M. Christian Gränicher demande comment expliquer l'augmentation dans les fonds 210 des recettes fiscales sachant que le coefficient d'imposition baisse l'année prochaine ? La Municipalité mise-t-elle sur les nouveaux habitants ou il y a d'autres recettes de prévues ?

M. Alain Jaccard répond que les revenus encaissés en 2024 sont déjà au-dessus du budget 2025. En fonction des recettes déjà enregistrées jusqu'à maintenant, la Municipalité pense être en dessus du montant budgétisé. Il confirme aussi que les nouveaux habitants qui vont arriver apporteront des recettes complémentaires et cela a été pris en compte dans l'élaboration du budget.

Les recettes casuelles comme les gains immobilier, devraient subir une augmentation du prélèvement par le Canton, si le Grand Conseil approuve cette mesure d'économie. Cela a été pris en compte dans le budget et si le Grand Conseil vote contre, alors, le résultat pour les comptes de la Commune sera bien meilleur.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à main levée. Le préavis 9/2025 relatif à l'adoption du Budget 2026 est adopté à l'unanimité.

M. Alain Jaccard remercie la commission de gestion et des finances pour son travail et le Conseil pour sa confiance.

Le Conseil General de Denens décide

- D'adopter le budget pour l'année 2026 tel que présenté par la Municipalité.

9. Divers et propositions individuelles

M. Raphaël Bach remercie la Municipalité d'avoir accueilli une séance d'informations sur la future gravière de Ballens. Toutes les parties prenantes ont été invitées mais seuls les opposants sont venus. Le Canton s'est engagé à tenir une séance d'informations dès que la mise à l'enquête sera ouverte. Les exploitants ont pris contact avec notre Municipalité et celles des environs pour les informer sur ce projet. Une quarantaine de participants en plus des membres de la DDD ont assisté à cette séance d'information. Beaucoup de questionnement ont été passé en revue. L'affluence à cette séance encourage la DDD à poursuivre sa mission d'information et de sensibilisation de concert avec la Municipalité.

M. Bernard Perey adresse ses remerciements de fin d'année aux membres du Conseil et aux personnes œuvrant pour la Commune.

Le Président remercie les membres du Conseil pour leur participation active, le Bureau, la Municipalité et Mme Mary-Jeanne Distretti pour leur travail.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 19h47.

René Reymond Isaline Sauty

